



Soulevements de l'Anjou

Projet de zone d'activités de la Nouvelle Océane

La zone ciblée est l'une des deux seules d'Angers Loire Métropole, avec Angers Atlantique (Saint-Léger des bois) susceptibles d'offrir des parcelles de plus de 5 ha à des aménageurs.

Le [dossier de concertation](#) note des demandes régulières et en augmentation de grandes parcelles et constate une intensification récente d'implantations sur plus de 5 ha dont ACTION sur 15,6 ha

Les [panneaux de concertation](#) constituent une excellente présentation synthétique du projet du point de vue d'Angers Loire Métropole.

Objectifs affichés d'Angers Loire Métropole

- *Poursuivre un développement économique équilibré territorialement*
- *Constituer une nouvelle offre foncière économique, portant sur des tènements de 10 ha ou plus, sur le cadran est de l'agglomération, dans la continuité des parcs d'activité communautaires Angers/Océane*
- *Soutenir le développement économique et l'emploi sur le territoire de l'agglomération angevine*
- *Les projets industriels et logistiques sont qualifiés de "forte valeur ajoutée en matière d'emplois" !*

Le site "Nouvelle Océane" est doté d'une sensibilité environnementale dont le parti d'aménagement devra tenir compte et valoriser

La réalisation du projet *nécessite une évolution du SCoT* et ensuite une *évolution du PLUi*. Le SCoT est en révision avec une enquête publique au premier semestre 2024 et une approbation à l'automne 2024.

Préserver les ressources, réduire les émissions de CO2 de 60% d'ici à 2030, préserver la biodiversité tout en prenant en compte les enjeux sociaux et la qualité de vie: tels sont les enjeux identifiés par Angers Loire Métropole pour réussir la transition écologique de son territoire.

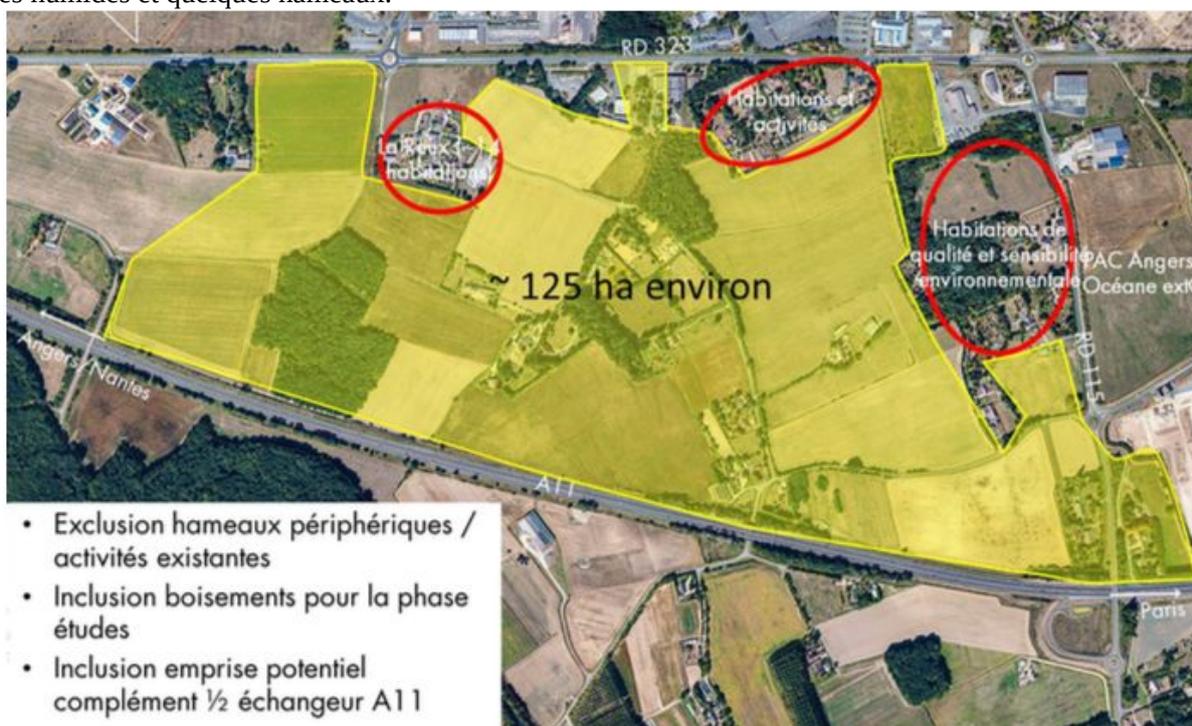
Avec ce projet, on augmente les émissions de GES, on diminue la biodiversité, diminue la qualité de vie et on crée des emplois précaires...

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) a pour objectif, notamment, de faciliter le système d'infiltration des eaux pluviales dans les sols, par une désartificialisation des sols et la lutte contre l'étalement urbain. Pour le SRADDET, il s'agit en priorité d'assurer le maintien et la préservation du foncier agricole, et de favoriser les conditions cadres pour une filière agricole dynamique et pérenne.

Avec ce projet, c'est des dizaines d'hectares de parcelles agricoles qui vont disparaître et notamment 28 ha en agriculture biologique...

Périmètre d'étude retenu

Le projet concerne une surface de 125 ha avec des parcelles agricoles, des zones naturelles dont 26 ha de zones humides et quelques hameaux.



Déroulé de la démarche de concertation

Une concertation préalable a été conduite associant, d'après l'agglomération, riverains, associations locales, acteurs économiques et agricoles.

19 octobre 2022 : réunion publique

10 & 18 novembre : permanences de concertation

Dossier à disposition à Angers (siège d'Angers Loire Métropole) et à la mairie de Saint-Sylvain-d'Anjou. Possibilité pour le public de déposer des observations sur un registre dédié.

Diagnostic écologique

ALTER porte pour Angers-Loire-métropole le projet d'un « parc d'activités » sur la zone de la « Nouvelle Océane » ; elle a pour cela mandaté le Bureau d'étude THEMA qui a réalisé un premier « diagnostic écologique » sur la flore, les habitats, la faune ainsi que les zones humides.

Voir le [document en ligne](#) (attention c'est gros : 45 Mo).

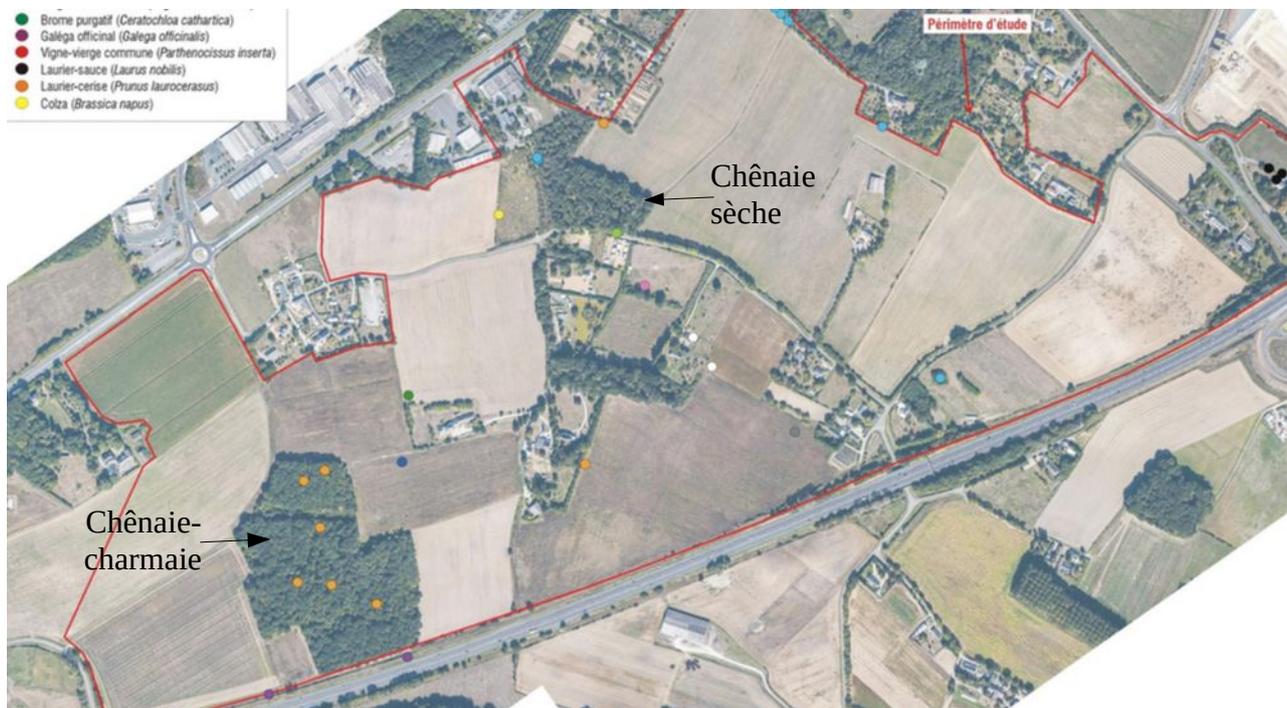
Première partie fort instructive avec présentation des diverses zones de protection existantes : ZNIEFF, Natura 2000, RAMSAR, parcs naturels régionaux, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, Réserves naturelles nationales et régionales, sites des Conservatoires d'espaces naturels, Espaces Naturels Sensibles, trames vertes et bleues.

Les investigations ont été conduites sur le terrain en 17 jours de juin 2021 à mai 2022.

Les zones humides ont été déterminées sur le critère botanique (5400 m²) et sur le critère pédologique (sols - 26,4 ha). On en compte 19 sur 21 % de la zone.

La zone présente des milieux agricoles ouverts de monocultures intensives, de jachères, de prairies de fauche et de prairies pâturées ainsi que des zones naturelles (haies, boisements...).

Deux principaux boisements sont présents dans le périmètre d'étude : une **chênaie-charmaie** au sud-ouest du site constitue un habitat en relativement bon état de conservation présentant des arbres remarquables ; une **chênaie sèche** au nord du périmètre d'étude formant un boisement plus atypique dominé par le Chêne pédonculé en mélange avec le Chêne tauzin caractéristique de l'ouest de la région angevine constituant - au sein de ses marges - un habitat favorable au *Peucedan de France* (*Peucedanum gallicum*), espèce protégée régionalement qui se développe également dans la continuité des haies arborées attenantes à la chênaie sèche. Ce dernier boisement et ses marges présentent un enjeu fort.

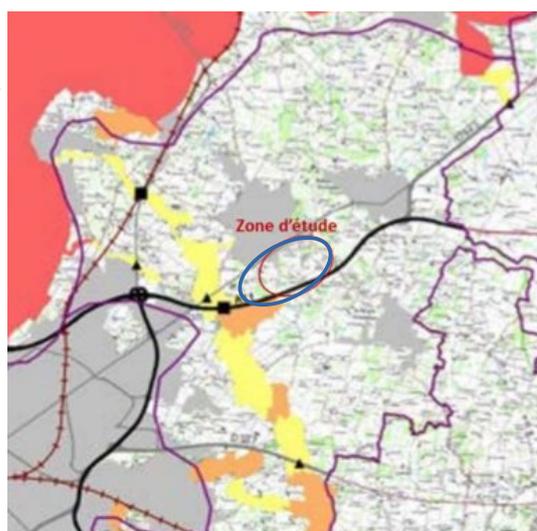


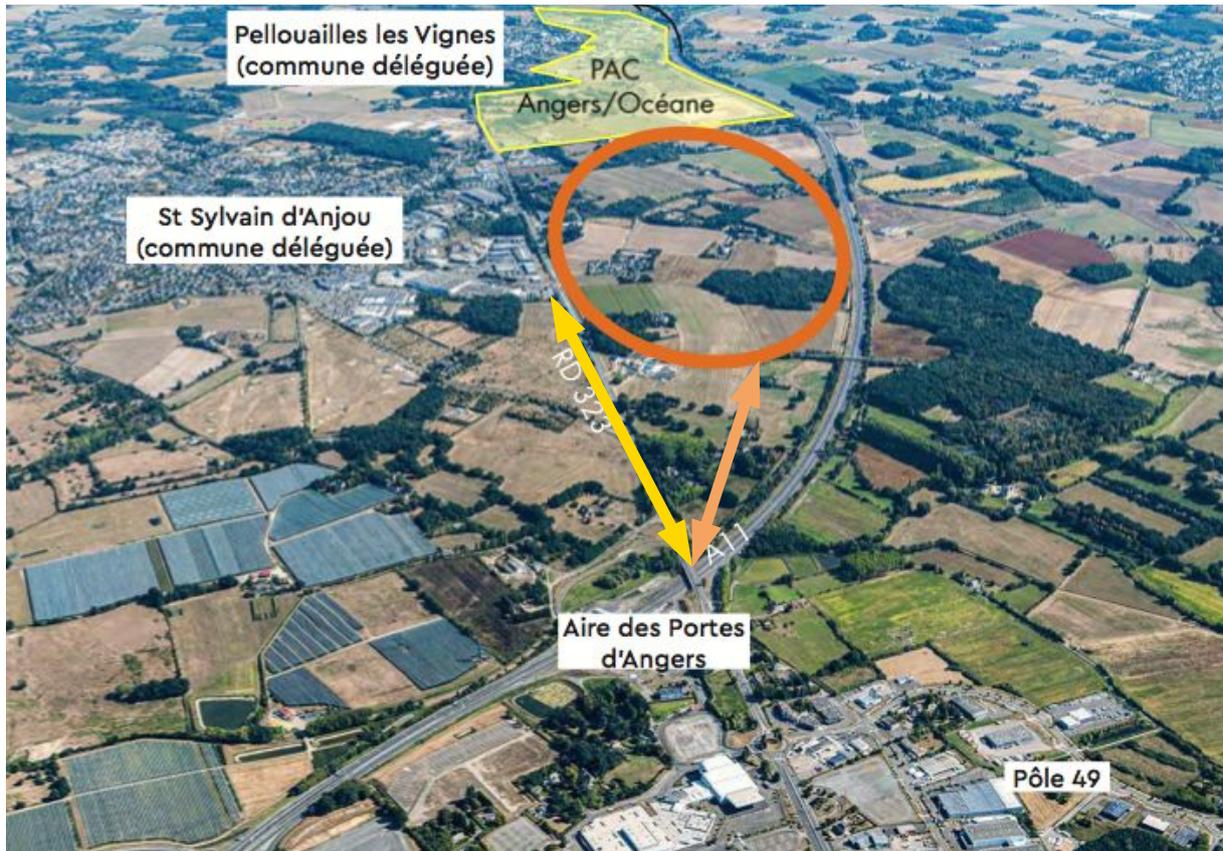
Le PLUi constatant une *fragmentation des continuités écologiques* consécutive au *développement urbain* et à *l'artificialisation des terres* contribuant à *miter les espaces bocagers et boisés* considère qu'il est *pertinent de maintenir à l'est d'Angers une ceinture verte favorable aux échanges nord-sud en marge d'un contexte urbain peu favorable*.

Or la Nouvelle Océane empièterait sur cette ceinture verte qu'Angers Loire Métropole appelle, par ailleurs, de ses vœux à l'est d'Angers !

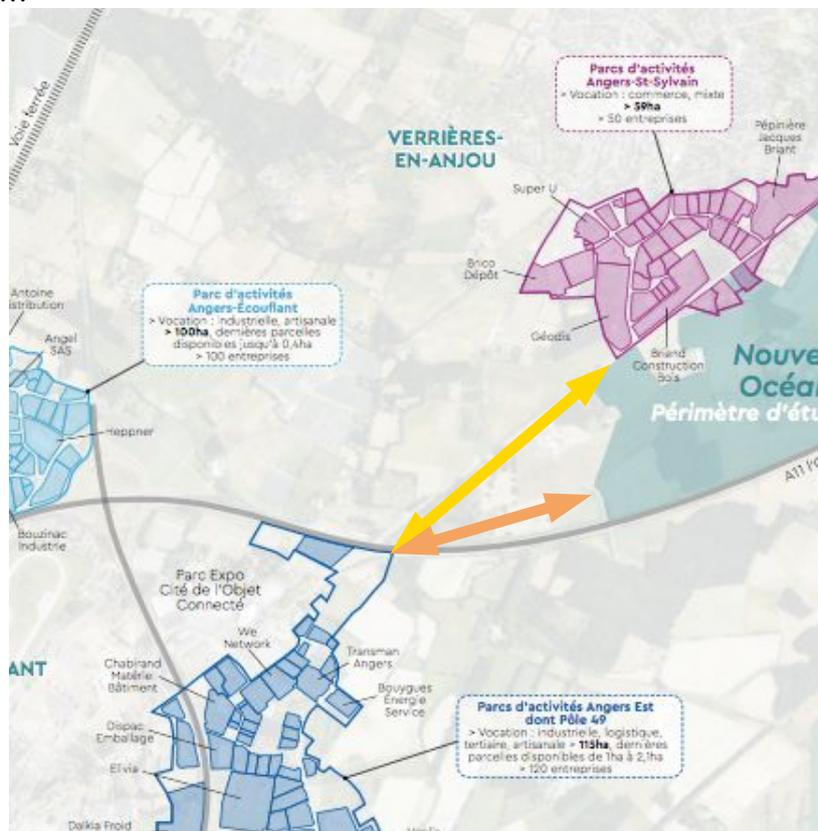
Le document ci-contre tiré du diagnostic écologique est trompeur. Il réduit (volontairement ?) la zone d'étude (ellipse rouge) par rapport à la réalité (ellipse bleue) pour affirmer : "*à l'ouest un corridor boisé constitue une ceinture verte à l'est d'Angers avec laquelle le site d'étude n'interfère pas.*"

En fait, la future zone d'activité réduirait sensiblement la largeur de ladite ceinture verte...





Largeur du couloir écologique avant \longleftrightarrow (1,36 km) et après \longleftrightarrow (1,00 km)
 Réduction de 26 %...



Il faut signaler que l'autoroute A11 crée déjà une importante coupure dans le réseau écologique. C'est une barrière quasi-infranchissable qui limite fortement les échanges nord-sud. Elle participe à la rupture de la continuité boisée qui ceinture l'est d'Angers.

Faune

11 espèces de chauve-souris

Une espèce remarquable à enjeu de conservation fort : la Chevêche d'Athéna (ou Chouette chevêche)

5 amphibiens : Grenouilles verte, agile, Rainette verte, Triton palmé, Triton crêté

6 reptiles : Orvet, Lézard vert, Couleuvre helvétique, Lézard des murailles, Couleuvre d'esculape, Vipère aspic (menacée de disparition, en danger sur la liste rouge régionale : ne pas détruire ou fragmenter son habitat)

80 insectes dont l'Éphippigère des vignes et le Grand Capricorne (enjeu de conservation fort : conserver les arbres feuillus sénescents).

Analyse critique de la dimension méthodologique des aspects naturalistes et implications juridiques

Si cette étude comporte de nombreux éléments conformes aux attendus, une lecture attentive d'un point de vue naturaliste et respect du Code de l'Environnement relève d'importantes lacunes et des interprétations discutables voire orientées.

Ce constat amène des manquements dans le respect de la réglementation relative, en particulier, aux statuts d'espèces protégées et à la bonne information du public.

Tout d'abord, rappelons que le pétitionnaire se doit de démontrer qu'il a recherché la solution de moindre impact en « évitant », « réduisant » puis éventuellement « compensant » les impacts.

Pour ce faire, c'est bien à lui de prouver qu'il n'a pas d'impact résiduel, en proportionnant ses inventaires (état initial) en fonction des espèces attendues ainsi que des habitats sur place ou à proximité. Puis, sur cette base, de conduire une démarche sincère d'évaluation des impacts et des mesures associées.

Ici, plusieurs choix amènent à des lacunes. On retiendra par exemple une **consultation des données bibliographiques très lacunaire qui laisse ainsi de côté des enjeux « espèces protégées »** pourtant connus localement (bases de données associatives, études de la zone « Océane » attenante...).

Concernant les méthodologies d'étude, l'absence d'inventaire sur certaines localités et avec des habitats originaux (donc des espèces spécifiques) amène un **manquement de la complétude de l'étude sur le plan spatial**.

De la même façon, les protocoles d'étude sont très peu précisés et en aucun cas reliés à des standards (points d'écoute oiseaux, horaire des recherches reptiles, méthodologie insectes saproxyliques ou mammifères...), ce qui interroge sur la qualité de l'étude.

Il en découle des **manquements dans la proportionnalité des études**. Conséquemment, **les listes d'espèces sont incomplètes** (ex : espèces communes absentes) et **leur statut sur place est lacunaire** (caractère nicheur ou non des différents oiseaux ; implantation non argumentée des plaques à reptiles...).

Ces forts biais amènent une **sous-évaluation des enjeux, donc des impacts et in fine des mesures**.

Ce défaut est largement complété par le **prisme particulièrement étroit de l'étude** : à part pour les citer, il n'est fait aucun cas des zonages environnementaux à proximité (Natura 2000, ZNNIEFFs...) et des espèces qui y sont notées.

On s'interrogera justement sur l'impact qu'aurait ce projet sur le couloir de bois et bocages pourtant déjà fragilisé sur la zone Est d'Angers entre les sites Natura 2000 des Basses Vallées Angevines (Ecouflant) et la Vallée de la Loire (Trélazé).

Il eut ainsi été indispensable de sortir du site pour qualifier son lien avec l'environnement plus ou moins immédiat et les trames de déplacement associées.

L'analyse critique complète de ces aspects est [disponible en ligne](#).

Accès

La création d'un nouvel accès depuis la RD 323 doit être envisagée en fonction des conclusions des études :



L'ajout d'un nouveau parc d'activités risque de conduire à la saturation de l'échangeur existant du Plessis Grammoire (cadre bleu). Pour l'éviter, il est envisagé des reconfigurations et notamment la construction d'un échangeur complet.

Une cinquantaine de logements est recensée sur le site.

Les 4 scénarios

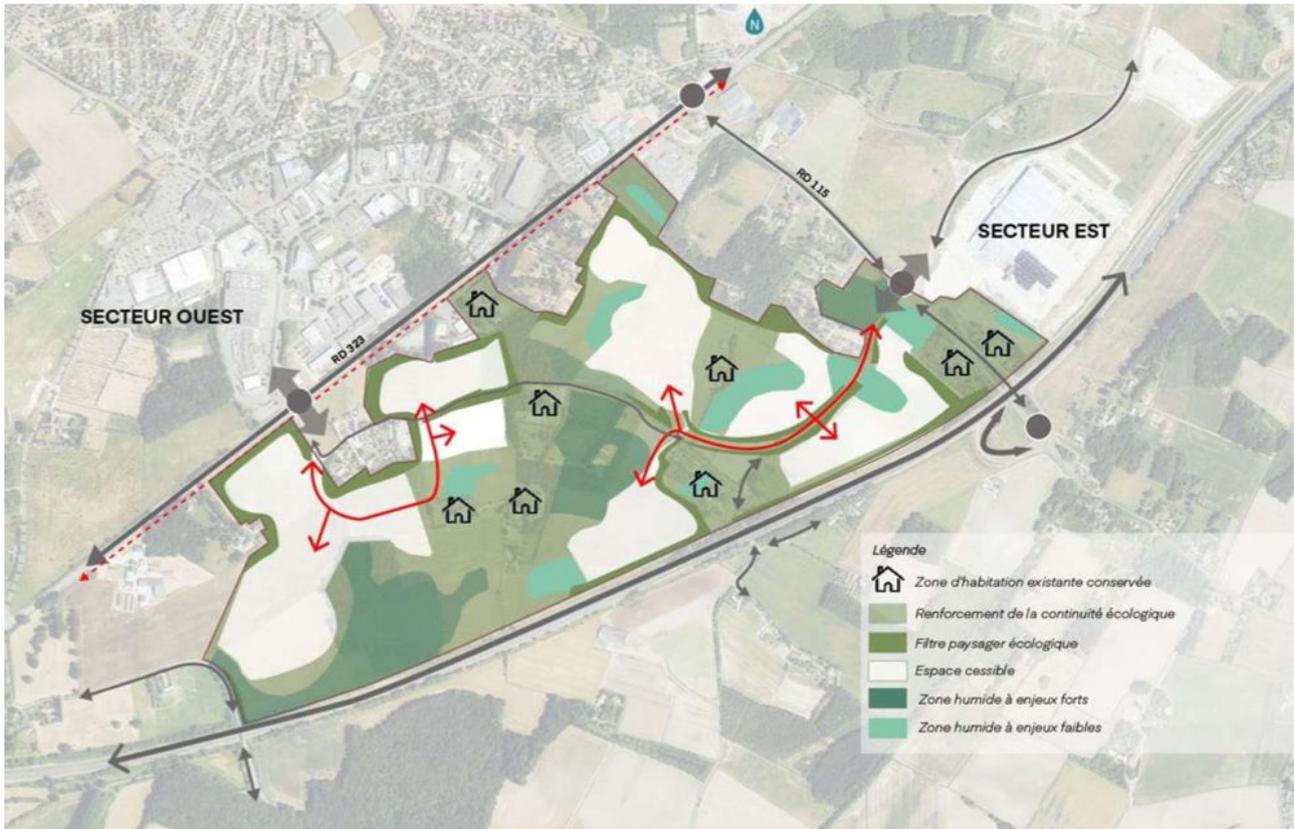
Voir schémas pages suivantes.

	1	2	3	4
Surface cessible	37 ha	≈ 50 ha	≈ 50 ha	68 ha
ZH détruites	0	2	2	7
Continuité écologique	1 complète renforcée	1 complète renforcée	Absence d'une complète	Ruptures
Compensations	Peu ou pas	À prévoir in situ	À prévoir totalement ou majoritairement in situ	Très conséquentes ex situ
Continuité routière (viaire)	Non	Non	Oui	Oui
Échangeur A11	Non	Non	?	?
Habitations	Préservées	2 démolies	3 à 8	3 à 8

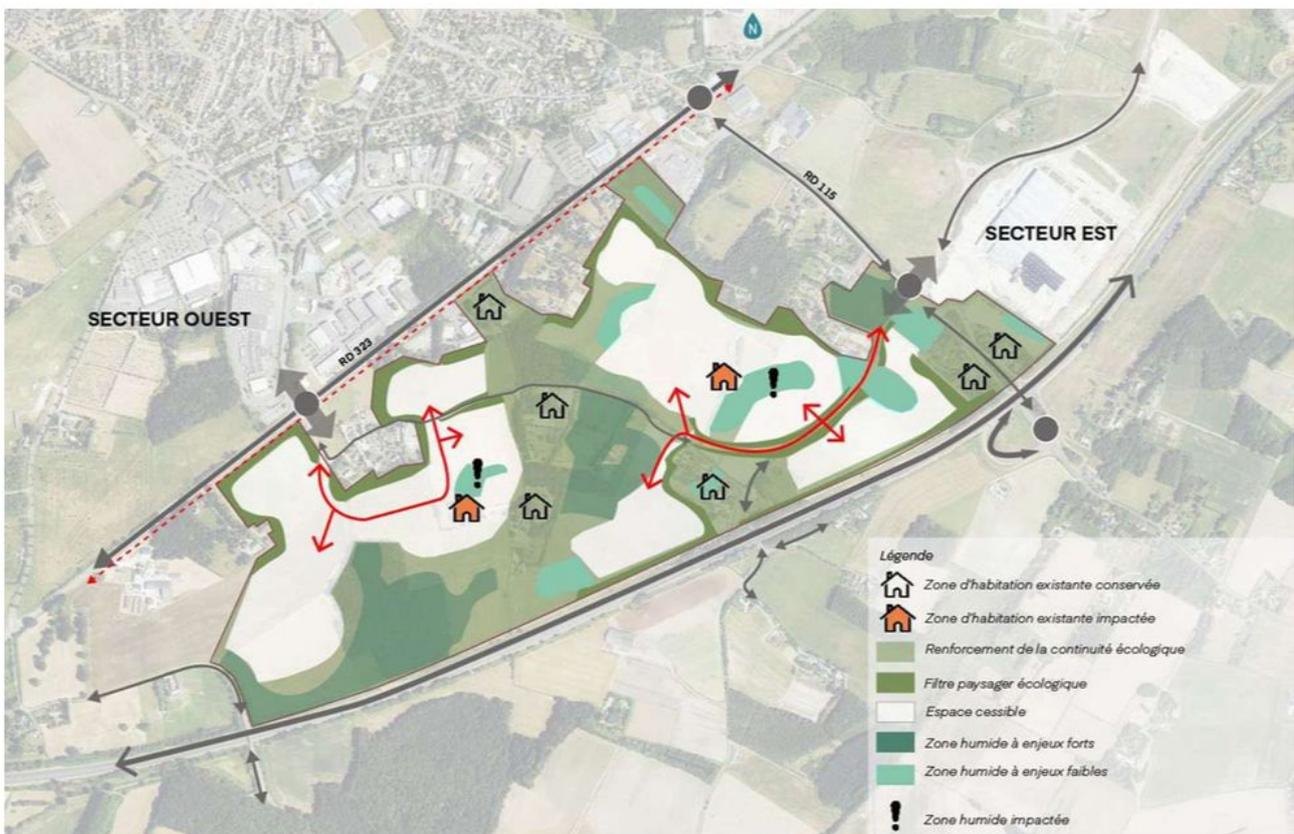
À noter :

Apparition étonnante d'une zone d'habitation supplémentaire au sud du secteur dans le seul scénario 3 !

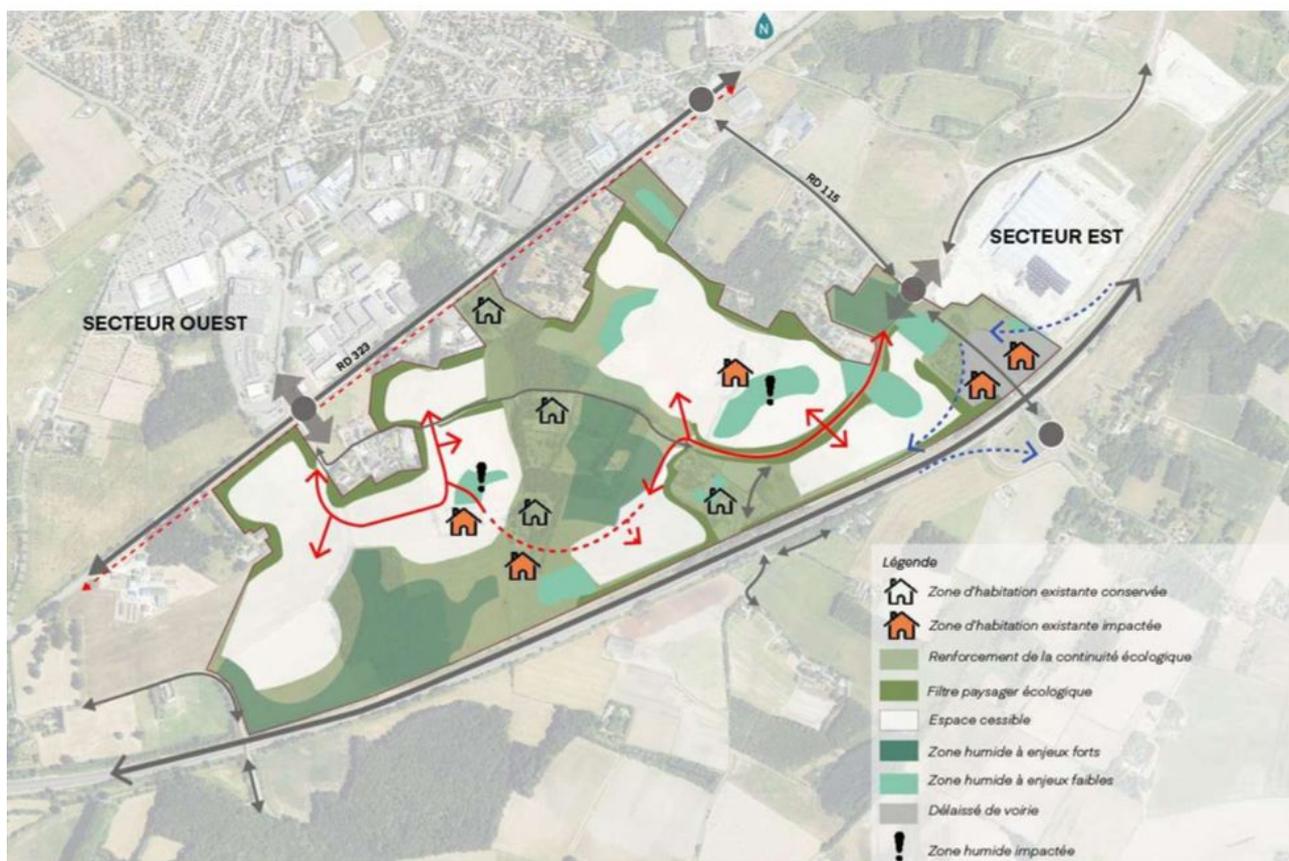
Scénario 1



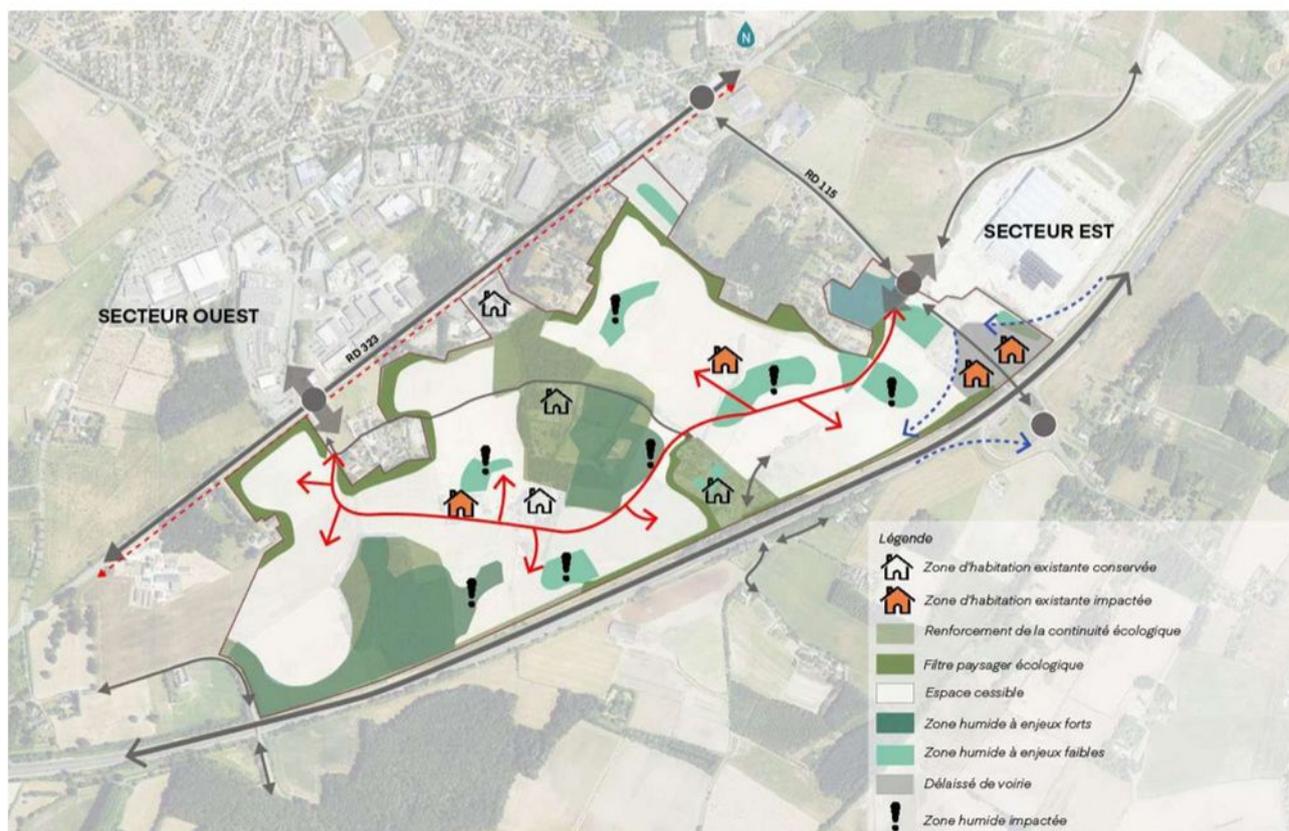
Scénario 2



Scénario 3



Scénario 4



Objectifs / enjeux pour les soulèvements de l'Anjou

- Arrêter l'artificialisation des sols
- Protéger le vivant, la biodiversité, le fonctionnement naturel des cycles biogéochimiques
- Développer l'économie locale, l'agriculture paysanne de proximité, la filière biologique, les liens paysans-ruraux / citadins
- Bloquer la progression de la mondialisation économique et faire cesser la domination forcenée des échanges marchands sur toute autre préoccupation
- Tisser des alliances fécondes avec les êtres vivants non-humains plutôt que de les exploiter aux seules fins de notre confort matériel

Documents et liens disponibles

Sur le site d'Angers Loire Métropole :

<https://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/economie-emploi/projets-de-zones-economiques/index.html>

avec les documents suivants :

- [Diagnostic écologique du site Nouvelle Océane \(juillet 2022\)](#) - 45 Mo
- [Diaporama de la réunion publique Nouvelle Océane \(19 octobre 2022\)](#) - 4 Mo
- [Dossier de concertation Nouvelle Océane](#) - 2 Mo
- [Panneaux de concertation pour le site Nouvelle Océane](#) - 17 Mo
- [Premier diagnostic du site Nouvelle Océane \(juillet 2021\)](#) - 2 Mo
- [Premiers relevés des inventaires naturalistes \(printemps-été 2021\)](#) - 3 Mo

Et sur le site d'Alter, cette page web : <https://www.anjouloireterritoire.fr/operation/secteur-detudes-parc-dactivites-nouvelle-oceane> avec les mêmes documents.

Les panneaux de concertation sont particulièrement intéressants pour connaître le projet de l'agglomération...